

Enquête publique du 29/06/21 au 13/7/21

Collège communal de Wasseiges

A l'attention de Mdm. Virginie

VERMEREN

Rue du Baron d'Obin 219

Le 12 juillet 2021

N° dossier : 10003440

N° public : 10076778

Objet demande : la demande de la **S.P.R.L. Entreprise Wibault, Avenue de la Libération 98 à 5380 Forville, en vue d'obtenir la permission de construire et d'exploiter un Hall industriel et un centre de regroupement et de tri/recyclage de déchets inertes de construction et de démolition – sur un terrain situé rue de Meeffe à Wasseiges, parcelles cadastrées section B n°368 B et Bn°370 E.**

Je m'OPPOSE à ce projet pour les raisons suivantes

Situation de l'implantation de l'entreprise au centre du village

- ➔ zone d'aléa d'inondation déjà concernée depuis plusieurs années par des plaintes récurrentes des riverains pour remblais réguliers et illégaux du lit mineur de la Mehaigne par cette entreprise, Il serait inadmissible d'accorder une régularisation et un permis d'exploitation à cet endroit.
- ➔ zone agricole
- ➔ proximité d'un site de grand intérêt biologique en aval de l'entreprise
- ➔ proximité de l'habitat et des jardins de Mazalienne, rue de Meeffe, Fosses Colette, Baron d'Obin, place communale, ...
- ➔ Cours d'eau la Mehaigne en bordure d'entreprise

Le charroi :

- ➔ Augmentation du charroi et du bruit routier dans le centre de Wasseiges (camion, benne, passage des clients de l'entreprise de stockage,)
- ➔ Augmentation de la circulation par la route régionale traversant les villages de Meeffe et Acosse dont la surcharge du réseau routier à ces endroits n'est plus à prouver et est impossible à gérer par les autorités communale et régionale

P 1/2

mpirard@skynet.be

Rue du Bosquet, 4 - 4219 AMBRESIN - Tél/Fax/Répondeur 081 85 62 06 - E-mail : marc.pirard@wasseiges.net

L'Activité de l'entreprise litigieuse stoppée actuellement par la DPE est la cause de

- nuisance sonore prouvée par un relevé de la DPE lors du criblage des inertes,
- nuisance sonore encore plus élevée lors du concassage
- poussières assurées même en présence d'asperseur non contrôlable
- Bruit des moteurs des engins de chantier et klaxon réguliers de sécurité en marche arrière
- Bruit des bennes sur sol en béton et autres
- **on connaît parfaitement le risque évident du concassage de l'amiante pouvant se trouver dans le stockage des inertes, cela arrive fréquemment et ne peut-être que sujet à un risque IMPORTANT de contamination des habitants et de la faune**
- Manipulation, stockage de l'amiante très discutable en matière de contrôle

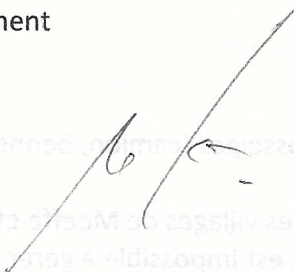
Une étude d'incidences aurait certainement permis de mettre au grand jour d'autres risques de nuisances importantes. Les antécédents comme de nombreuses infractions commises à cet endroit par l'entrepreneur n'inspirent aucune confiance, il ne peut profiter du bénéfice du doute en matière environnementale.

La zone, objet de demande du permis, n'a pas été précédemment occupée par le même type d'activités, le projet actuel est différent dans tous ses aspects. Une remise des parcelles dans leur pristin état de 2010 éliminerait en grande partie les dommages déjà causés aux riverains.

A travers ses divers communiqués, pour certains contestables, cette entreprise atteste avoir été refusée par 4 fois dans la région de Forville pour une multitude de raisons probablement comme évoquées ci-dessus. Il n'y a donc pas de motif à déroger aux règles urbanistiques et environnementales à Wasseiges, les habitants en paieraient le prix fort durant toute leur vie alors que nous sommes fiers de dire qu'à Wasseiges, il fait bon vivre !

Une telle entreprise qui serait la cause de nuisances grandissantes à Wasseiges, devrait trouver sa place dans une zone industrielle, tout en étant assurée d'une plus grande facilité en matière d'expansion et de création d'emplois comme le gérant le mentionne aussi dans ses communiqués.

Cordialement



P 2/2